

## “Un établissement en construction et immédiatement aux côtés des professionnels de la musique”

Jean-Philippe THIELLAY  
Président du Centre national  
de la musique

Lorsque le Centre national de la musique est né, le 1<sup>er</sup> janvier 2020, personne ne pouvait imaginer que ses premiers mois, en principe dédiés à la mise en route de l'établissement, seraient marqués par la crise de la Covid-19 qui a impacté de manière si violente l'ensemble de notre filière musicale et tout particulièrement le spectacle musical et de variétés.

Se pencher sur les douze mois de l'année 2020 donne le vertige : une longue fermeture des salles de spectacle ; la plupart des festivals annulés ; des albums sortis en début d'année et empêchés de s'épanouir dans les tournées à la rencontre du public ; des artistes, techniciens, entreprises, associations, éditeurs de musique, agents et managers d'artistes, fabricants d'instruments, labels, disquaires, toutes et tous plongés dans l'inquiétude et, parfois, dans le dénuement ; des organismes de gestion collective en difficulté, et encore davantage après l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 8 septembre 2020 sur les règles applicables en matière de répartition des droits voisins des interprètes et producteurs non européens collectés en France.

Dans ce contexte, force est de constater que le service public a répondu présent et que l'État, et en particulier le ministère de la Culture, a mobilisé des moyens considérables en faveur de la filière musicale. Il y a bien eu, tout au long de l'année, des débats, des décisions très difficiles, une « cible mouvante » pour la réouverture en forme d'Arlésienne. Mais, du strict point de vue économique, au fil des lois de finances rectificatives, près de

170 M€ ont été délégués au CNM pour venir au secours des professionnels de la musique, pour la sauvegarde de l'existant et pour accompagner la relance. Tous les pays du monde, et même d'Europe, n'ont pas pris ce type de décision et cela doit être particulièrement souligné.

En 2020, le CNM a attribué 100 M€ d'aides à la filière, dont 67 M€ d'aides exceptionnelles, en plus des aides pérennes et du droit de tirage. 2 239 associations et entreprises ont été aidées, pour prévenir les éventuelles faillites et permettre le redémarrage. Très vite, l'équipe du CNM a su adapter ses méthodes de travail alors même que la création de l'établissement était toute récente. Je veux ici lui rendre hommage. Dès le 23 mars 2020, quelques jours seulement après le premier confinement, un fonds de secours a été ouvert et il s'agit, sauf erreur, du premier dispositif d'aide sectorielle mis en place en France. Tout au long de l'année, notre conseil d'administration s'est réuni treize fois pour adopter et adapter de nouveaux dispositifs ; je salue l'engagement de tous ses membres qui ont appris très vite à travailler ensemble. La « concertation permanente » et l'intelligence collective que nous avons appelées de nos vœux ont produit, je crois, des résultats probants. Même en visioconférence, le CNM a proposé un lieu d'échanges et d'élaborations de solutions, mêlant des professionnels d'horizons variés, qui n'existait pas auparavant. Les centaines d'heures de concertation qui ont rythmé toute l'année 2020, notamment au sein du conseil professionnel, resteront comme fondatrices de ce que le CNM ambitionne d'être.

Dans ce contexte si difficile, la construction de l'établissement n'a pourtant pas été négligée. La fusion avec les quatre associations partenaires a été conduite à bon port ; un nouvel organigramme a été construit, avec une équipe de direction resserrée et tournée vers l'efficacité ; un accord collectif a été élaboré et signé ; les salariés des structures qui ont fusionné ont pu trouver leur place, poursuivre ou adapter leurs missions ; et puis, un nouveau siège a été trouvé pour l'établissement, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, où tous les partenaires de la filière musicale sont désormais les bienvenus.

Si la crise a mobilisé toute notre énergie, l'équipe du CNM s'est aussi concentrée sur les autres missions que le législateur a confiées à l'établissement. Plusieurs études ont été réalisées, publiées et, pour certaines, commentées dans le monde entier. L'intuition que la mission d'observation et d'analyse va permettre de mieux comprendre et donc de mieux soutenir la filière musicale est, je crois, validée. La mise en place du CNMLab, en ce début 2021, et d'un conseil scientifique permettront d'amplifier cette action. Par ailleurs, l'édition d'ouvrages, la diffusion d'informations, notamment sous des formats innovants (minisites web, webinaires, etc.), la formation de plusieurs centaines de stagiaires se sont poursuivies tout au long de l'année. Le rôle d'écoute, d'information et de conseil n'a jamais été interrompu, y compris dans le volet Export de l'activité des équipes, malgré l'interruption de toutes les tournées internationales.

Quant à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences à caractère sexuel, nous avons, avec les professionnels, avancé à grande vitesse, notamment en élaborant le protocole dont le respect conditionne désormais toutes nos aides, et en augmentant considérablement le budget des actions pour l'égalité. Les professionnels se sont saisis de cet enjeu majeur ; il faudra maintenant mesurer les résultats.

Enfin, avec les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'État, le CNM a poursuivi la mise en œuvre des contrats de filière préexistants, pour les étendre bientôt. Un comité stratégique

**“ Tout est mis en œuvre pour l'année 2021 qui sera, nous l'espérons tous, celle de la reprise ”**

autre-mer a été mis en place pour y bâtir, avec nos partenaires, une stratégie pour une politique publique ambitieuse pour la musique.

Fonds consacré aux festivals, redémarrage des commissions d'aides pérennes, nouvelles aides issues des concertations avec les professionnels, tout est mis en œuvre pour l'année 2021 qui sera, nous l'espérons tous, celle de la reprise. Le CNM a tout fait pour, là encore, être prêt : dès le début de l'année, l'ensemble des aides a été reconfiguré, pour le spectacle musical et de variétés, mais aussi pour la production et la distribution phonographiques et les autres professions comme les éditeurs de musique et les indépendants (agents et managers, attachés de presse musicale...), avec le lancement de premières aides directes aux auteurs-compositeurs ou encore la refonte des aides à l'innovation et à la transition numérique de l'ensemble de la filière musicale et des variétés.

À l'heure où ces lignes sont écrites, l'avenir reste très incertain, même si les perspectives sont enfin plus dégagées. Pour le Centre national de la musique, 2021 sera en réalité la première année d'existence de l'établissement. Elle nous permettra de continuer à élargir la réflexion, avec l'État et tous les partenaires de la filière, sur quelques grandes questions : quels objectifs peut-on assigner aux politiques publiques, locales, nationales, européennes (2022 commencera avec la présidence française de l'Union européenne) pour la musique ? comment veiller à préserver la diversité de la création musicale dans un paysage économique chamboulé par la crise ? comment faire en sorte que nos acteurs et artistes français soient plus forts sur la scène internationale ? comment saisir les opportunités offertes par le digital, dans toutes ses dimensions ? sur quels financements solidaires, efficaces, transparents, le CNM doit-il s'appuyer à l'horizon 2023 ?

Ces quelques questions sont complexes mais, par-delà la crise, contribuer à y répondre constitue une autre mission prioritaire du CNM. Nous n'y parviendrons qu'ensemble.